

Etat des lieux CHICKEN COMMITMENT

	OUI / NON	% des volumes	A date	Demain
Respecter toutes les lois et réglementations de l'Union européenne en matière de bien-être animal, quel que soit le pays de production.	OUI	100%		
Mettre en œuvre une densité d'élevage maximale de 30kg/m2.	NON	0%	39	30
Le détassage est découragé. Si pratiqué, il est limité à un détassage par lot.	OUI	100%		
Recourir à des races dont l'intérêt pour le bien-être animal a été démontré : soit les races Hubbard Redbro (ne convient pas pour l'élevage plein air), Hubbard Norfolk Black, JA757, JACY57, 787, 957 ou 987, Rambler Ranger, Ranger Classic et Ranger Gold, soit d'autres races qui répondent aux critères du protocole d'évaluation du bien-être des poulets de la RSPCA.	NON	0%	Souche Ross 308	Utilisation de souche Redbro
Respecter des normes plus élevées en ce qui concerne l'environnement des poulets, dont :				
de la lumière naturelle, complétée si nécessaire pour atteindre au moins 50 lux d'intensité lumineuse.	NON	0%	20 lux minimum	50
au moins deux mètres de perchoirs utilisables et deux substrats à picorer pour 1000 oiseaux.	NON	0%		
concernant la qualité de l'air, respect des normes maximales définies à l'Annexe 2.3 de la directive européenne portant sur les poulets de chair, indépendamment de la densité d'élevage.	OUI	100%		
aucune cage ou système multi-étages.	OUI	100%		